



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE RÈGLEMENTS NUMÉRO V654-2021-19 et V658-2021-01

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro V654-2021-19 et le projet de règlement numéro V658-2021-01.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT	OBJET Le projet de règlement vise à :
Premier projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA)	<ul style="list-style-type: none">- modifier les dispositions sur l'abattage des arbres;- modifier les dispositions sur la protection des arbres durant les travaux;- revoir les dimensions minimales des arbres obligatoires à planter;- modifier les dispositions applicables aux zones boisées;- revoir les dispositions sur le pourcentage d'espace vert minimal;- modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains dans le secteur centre-ville.
Projet de règlement numéro V658-2021-01 amendant le règlement numéro V658-2017-00 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (Centre-ville)	<ul style="list-style-type: none">- assujettir les demandes de permis de nouvelles constructions dans le secteur centre-ville au dépôt et l'analyse d'un PIIA.

2. NOTE SPÉCIALE : L'assemblée publique de consultation devant porter sur ces projets de règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur ainsi qu'aux résolutions numéro 21-08-0214 et 21-08-0216. En conséquence, toute personne peut donc, jusqu'au 6 septembre 2021 à 16 h 30, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet des projets de règlement par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Service du greffe
105, rue de la Mairie
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète, et en indiquant aussi le numéro du projet de règlement. En outre, compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

3. Les projets de règlement ainsi qu'une présentation détaillée de chacun des projets peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au **105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0**, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au reception@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 1000**.
4. Seul le projet de règlement numéro V654-2021-19 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Règlement arbre et PIIA) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 20 août 2021

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**